

Demande d'informations soirée privée.

Par Lienj, le 19/06/2011 à 22:44

Bonjour,

Courant été 2011, je suis chargé de l'organisation d'une soirée dans une salle que j'ai louée dans le sud de la France.

Vis-à-vis de la loi, je me pose donc plusieurs questions :

- 1) Devrais-je payer une taxe à quelqu'un ? L'entrée de la soirée est gratuite, seule une participation 1 semaine avant la soirée est demandée (15€). Je précise que c'est une soirée privée, chacun des invités a reçu une carte d'invitation.
- 2) Le bar est offert, mais il n'y aura AUCUN mineur à cette soirée. En cas d'incident après la soirée avec un ou plusieurs invités, qui sera responsable ?
- 3) Dois-je prendre une certaine assurance ? Responsabilité civile ou autre ?

Je tiens à faire en sorte que cette soirée reste dans la légalité au maximum. C'est pour cette raison que je viens poser ces questions ici.

Merci.

Par mimi493, le 19/06/2011 à 23:03

Vous devez avoir une personnalité juridique pour faire payer l'entrée afin ensuite de reverser

la TVA, il s'agit d'une activité commerciale.

les invités viennent d'où ?

[citation]En cas d'incident après la soirée avec un ou plusieurs invités, qui sera responsable ? [/citation] Vous. Si vous avez servi des gens en état manifeste d'ébriété. C'est du pénal, donc une assurance ne sert à rien contre les conséquences d'une infraction pénale, par contre, niveau réparation civile, voir avec un organisme d'assurance professionnelle (attention, bien souvent, ils ne garantissent pas les conséquences d'une infraction pénales)